



Contribution de Adret Morvan et du Collectif Énergie 58 au projet Photovoltaïque – société NIEVRE AGRISOLAIRE – communes de DIROL et de GERMENAY”

L'impact de cette installation de panneaux photo-voltaïques sur le tourisme

L'étude d'impact (commandée par l'industriel donc peu crédible) minimise le tourisme local et les offres de gîtes etc.... Réduire l'impact touristique à une zone restreinte autour du projet n'a guère de sens. L'intérêt touristique du territoire est justement une continuité paysagère de bocage assez vaste et sans site industriel. Cette qualité qui devient rare est un des attraits principaux du territoire qui attire de nombreux touristes en période estivale.

Selon une étude d'Airbnb, « la Nièvre figure à la première place du classement des séjours au sein de demeures historiques. Châteaux, moulins, anciennes fermes... les voyageurs apprécient tout particulièrement les bâtisses du paysage nivernais »

Oui, la Nièvre attire de plus en plus et cette attractivité pour des néo-ruraux sera également impactée; de plus en plus nombreux, ils rachètent des maisons dans la Nièvre et contribuent à son économie. Nous constatons une implantation importante de nouveaux arrivants à temps complet ou parfois partiel (télétravail etc.) qui quittent les grandes villes pour l'attrait spécifique d'une qualité paysagère cohérente : on peut vivre, faire ces courses, se déplacer dans le secteur sans être rappelé par la civilisation industrielle ou l'artificialisation massive de la nature.

Cet impact fort sur les paysages va durer des décennies, d'autant que les projets de ce type se multiplient (notamment à Anthien tout proche). Ce site aura une visibilité depuis plusieurs villages alentours (Sougy, Sauvigny, Challement, Le Bouillon a minima), en notant également la présence de monuments et sites classés dont on se moquerait.

Plusieurs points de vues, dont des sites ou monuments classés auront leur panorama gâché par plusieurs sites industriels: le site du futur parc éolien de Tannay et le parc solaire de Dirol

A-t-on pensé aux maisons directement accolées au parc solaire comme celle du Bouillon? Nous verrons une forte dévaluation de la valeur immobilière des maisons dans les villages voisins.

Ce projet, comme les 2 autres qui se préparent dans un périmètre restreint et les nombreux projets de sites « agrovoltaïque » portés par la chambre d'agriculture, vont faire basculer le paysage et transformer profondément le territoire à grande échelle.

Les paysages de bocage seront mités par la présence de bâtiments industriels en béton, de caméras de surveillance et de barbelés.

Les nuisances au quotidien

Bien sûr sonores puisqu'elles seront liées aux camions nombreux sur les routes, pendant les travaux qui dureraient un an, puis pour le transport du foin. Certains villages (Le Bouillon Dirol, Sauvigny, Monceaux, La Brosse, Germenay) pourraient devenir très bruyants. Nous avons des inquiétudes également sur le bruit des onduleurs à proximité du parc, comme le montrent certains enregistrements sur d'autres parcs en France.

Il existe également le risque incendie souligné par l'enquête publique : des panneaux, du foin, le réchauffement climatique un cocktail dangereux dans un contexte de réchauffement et de feux de plus en plus fréquents sur le territoire français l'été. Rappelons le feu de 2019 sur la commune de Sainte-Hélène en Gironde qui est une conséquence d'arcs électriques ayant mis le feu sous les panneaux solaires.

Modèle économique

Le modèle économique choisi n'est-il pas absurde ? On prétend promouvoir un projet d'énergie moins polluante et on va vendre du foin en Belgique via un transport longues distances par camions polluants. C'est une absurdité écologique. Est-ce crédible économiquement ? Que se passera-t-il si la partie production de foin est un échec commercial ?

Plusieurs incertitudes concernant également des déclarations fluctuantes dans ce projet interpellent : le projet est de 75 hectares, pourquoi le permis de construire est-il possible pour 150 ha ?

Nous avons également des incertitudes sur les dimensions agricoles et juridiques du projet sur le long terme. Quelle sera la garantie juridique si l'entreprise change de stratégie ? Qui démontrera le site, si l'entreprise est rachetée ou fait faillite ? Quelles seront les garanties sur les engagements comme par exemple conserver des haies pour cacher les panneaux ?

Sols agricoles

Concernant l'usage de sols agricoles, nous constatons toujours plus d'artificialisation des sols à travers ce projet alors que les surfaces déjà artificialisées qui peuvent être équipées existent largement dans la Nièvre pour atteindre les objectifs fixés. Mais c'est économiquement (un peu) plus rentable de monter des projets dans les champs...

Il y aura également le risque de renchérissement des terres agricoles, de multiplication de ces projets et de disparition du métier de paysan pour un modèle d'exploitant agricole au service des industriels de l'énergie.

Devant le besoin de terres agricoles pour nourrir la population, ce projet réduira la surface agricole utile malgré la culture de foin.

Information et participation des populations

Ce projet fait l'objet d'un réel déni de démocratie, sans consultation réelle des populations ni de participation au projet. Si les quelques élus aux commandes et la chambre d'agriculture ne prennent pas en compte l'avis des citoyens, ceux-ci le rejeteront et augmentera leur mécontentement profond. Cela a d'ailleurs commencé avec le manque de respect de la réglementation de la consultation du public : en effet la mairie de Dirol a refusé à plusieurs reprises de montrer le dossier aux citoyens demandeurs, visiblement à la demande expresse des élus, en effet, le maire en personne a refusé la consultation du dossier à l'une de nos adhérentes... Jusqu'au passage de l'huissier d'Adret Morvan...

Retombées financières

Quels seront les intérêts financiers et les retombées ? privés ou publics, collectifs ou individualistes ? C'est plutôt le modèle libéral qui a été choisi. Voyons les compensations financières : Une société agricole privée touchera 114 000 euros de « compensation agricole » de la part de l'industriel danois European Energy. Leur projet (hangar, achat d'une machine agricole) ne représente pas l'intérêt collectif.

En effet cette CUMA de la Vaucreuse, dont le maire de Germenay fut l'administrateur et dont il est toujours sociétaire, comme certains élus du conseil municipal, ne représente que quelques agriculteurs. Le maire de Germenay est-il impartial comme l'exige son mandat ou défend-il des intérêts privés ? Les communes et les citoyens n'ont aucun bénéfice dans ce projet.

La chambre d'agriculture défend ce projet et de nombreux autres dans le département pour financer des bassines, dont l'impact écologique est très contesté.

Doit-on sur ces projets aussi importants choisir le modèle libéral, le marché qui va laisser les terres se vendre aux plus offrants (un propriétaire terrien loue à un industriel) sans maîtrise d'un plan global ? N'est-il pas nécessaire de planifier des projets d'énergie renouvelables au niveau du département, de la communauté de communes vers des friches industrielles, des toitures, des sites déjà urbanisés. Cela est tout à fait possible, les sites sont disponibles, mais cela intéresse moins les investisseurs.

Ressource en eau

Concernant la ressource en eau, nous lisons dans l'étude d'impact page 69 que « Plusieurs cavités sont identifiées par le BRGM au sud-est de l'aire d'étude immédiate. De plus la présence de 3 dolines est connue sur le secteur. Ces dolines témoignent du contexte karstique du site ». Ce site est effectivement

aux confins du karst Nivernais. Un contexte karstique implique un risque fort de contamination de l'aquifère comme l'a démontré l'hydrogéologue spécialiste du Karst Nivernais Alain Couturaud. La présence de plusieurs transformateurs et des risques de contamination de l'aquifère ne semblent pas évoqués dans le dossier. Pourtant le fabricant GMT international indique à propos des transformateurs que « La pollution de l'eau est le problème numéro un contre lequel il faut lutter. »

Production de protéines végétales

Concernant la production de protéines végétales, et la transition énergétique, nous lisons page 186 de l'étude que *“L'objectif 2030 : doubler les surfaces en plantes riches en protéines et faire de la France un leader de la protéine végétale en alimentation humaine. C'est dans cette dynamique que s'inscrit le projet qui s'implante sur des terres agricoles exploitées depuis près de 50 ans”*. Si l'augmentation de production de protéines végétales est un objectif global utile dans le cadre de la transition énergétique et écologique, on peut toutefois faire 3 remarques : l'agriculteur produit actuellement déjà des protéines végétales (céréales), donc l'objectif d'augmentation de la production est pour le moins relative, vu qu'on réduit la surface de production... Il n'est pas prévu que la production fasse l'objet d'une consommation locale, le transport qui va être généré n'est pas optimal dans le cadre de la transition énergétique. Les plans cohérents de transitions, insistent sur la modification nécessaire du modèle agricole, sur ce point le projet ne renonce pas aux intrants et pesticides (production non BIO), consommateur d'énergie fossiles et destructeur de la biodiversité. L'exploitant reste donc sur un modèle de production incompatible avec les plans globaux de transition. Le projet est présenté comme un modèle de transition énergétique est donc surtout un modèle optimisé financièrement.

Zone humide

On constate que la zone humide est concentrée sur quelques zones non aménagées. Mais avant 1970 l'ensemble de la zone (forêt) était une zone humide. Une fois rasée, la zone a subi un drainage systématique pour permettre une culture intensive de céréales. Le propriétaire (qui n'a pas changé) qui a donc détruit une forêt en la rasant, une zone humide en drainant la zone, affecté la qualité des sols par des intrants chimiques justifie aujourd'hui du faible intérêt écologique des terres pour y installer un projet industriel. On note que même le drainage ne fait pas l'objet d'une remise en état initial. La mise en avant de l'argumentaire écologique du dossier manque quand même de crédibilité...

Espèces protégées

Concernant les espèces protégées, nous constatons que la présence de 2 colonies importantes voir exceptionnelles de Chiroptères à proximité qui chassent actuellement sur le site, ne semble pas poser problème. On se questionne toutefois sur l'incidence de l'artificialisation partielle du site sur ces animaux. Page 78 : *« L'entité de Chitry les Mines animé par le Parc Naturel Régional du Morvan : À 3 km au sud de l'aire d'étude rapprochée, ce périmètre est en interaction potentielle avec le site du projet. Présence de 2 colonies de Grand Murin (2225 individus et 232 individus en 2020) et d'une colonie de Petit Rhinolophe (110 individus en 2019). Le secteur envisagé pour le projet est potentiellement utilisé comme zone de chasse pour ces espèces et des gîtes temporaires ou permanents sont possibles dans les boisements autour de l'aire d'étude rapprochée. La proximité de l'aire d'étude rapprochée avec les entités des Lys et de Chitry de la ZSC « Gîtes et habitats à chauves-souris en Bourgogne » FR2601012 et les capacités de déplacement des chiroptères à l'origine de la désignation du site rend nécessaire la réalisation d'une évaluation Natura 2000 détaillée. »*

La présence potentielle de Triton crêté ne semble pas non plus poser problème. Même si la zone humide n'est pas impactée directement par le projet, on se questionne toutefois sur l'incidence de l'artificialisation partielle du site sur ces animaux. P122 *« La richesse batrachologique au niveau de l'aire d'étude rapprochée est faible (7 des 17 espèces hors invasives recensées en Bourgogne) mais représente toutefois un enjeu écologique notable du fait de la présence possible d'une espèce menacée en Bourgogne : le Triton crêté. »*

Compte tenu de l'ensemble des ces arguments, Adret Morvan et le Collectif Énergie 58 se prononcent fermement contre ce projet.